



**Séance publique du jeudi 12 janvier 2012 à 18h00**  
Maison de la Vallée de Saint Savin

## **PROCES VERBAL**

**Présents** : M. André CAZERES, Président.

M. Xavier MACIAS, Vice-Président

Mme Marianne SARTHOU

MM. John BOGAERTS – Jean-Pierre BOYRIE - Pierre CAPOU - Noël DUBARRY -  
Joseph FROMIGUE - Thierry LARDAT – Thomas RAMON

**Absents excuses:**

Mme Marie Laure RAYNAL

M. Jerome ESCOT- SEP

**Secrétaire de séance** : M. Thierry LARDAT est désigné secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

1. 2012-1 : Décision modificative n°2 – Budget 2011
2. 2012-2 : Avenant au marché de travaux relatif à l'aménagement du refuge d'Ilheou
3. 2012-3 : Demande de subventions pour l'animation des DOCOB Natura 2000 « Gaube Vignemale » et « Peguere Barbat » - année 2012
4. 2012-4 : Demande de subventions pour le programme d'aménagements pastoraux 2012
5. 2012-5 : Demande de subventions pour la signalétique pastorale
6. 2012-6 : Demande de subvention portage (hélicoptage ou portage par bat)
7. 2012-7 : Location d'un local à l'Ecole du Ski Français au Chalet du Clot pour la saison d'hiver 2011-µ 2012
8. Questions diverses

### **QUESTIONS COMPLEMENTAIRES**

Sur proposition du Président le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de rajouter à l'ordre du jour de la présente séance les questions suivantes :

- ✓ 2012-8 : Autorisation de procéder à l'engagement de dépenses d'investissement par anticipation sur le budget 2012
- ✓ 2012-9 : Convention de passage avec la société CEGELEC pour la mise en conformité de la ligne 225 kV MARSILLON-PRAGNERES – Parcelle située section C N°143 et N°35 Commune de Cauterets

**APPROBATION DUPROCES VERBAL DE LA SEANCE DE LA SEANCE PUBLIQUE DU LUNDI 24 OCTOBRE 2011**

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance publique du lundi 24 octobre 2011.

**1. 2012-1 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET 2011**

Le Président donne lecture du projet de la D.M. n°2 des ouvertures des crédits en dépenses et recettes prévues au budget primitif 2011.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

- **de procéder** à la modification n° 2 des ouvertures de crédits prévues en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2011, ainsi qu'il suit :

Article	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Augment. de crédits	Diminut° de Crédits	Augment. de crédits	Diminut° de crédits
-					
-	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
-					
678 -	Autres charges exceptionnelles		24 000 €		
611 -	Prestation de services	24 000 €			
-					
-					
-					
-					
-					
-	<b>Total =.....</b>	<b>24 000 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
-					

- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## **2. 2012-2 : REFUGE D'ILHEOU : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX**

Le Président expose que le montant initial du marché de travaux sur le refuge d'Ilhéou s'élève à la somme de 120 884,49 € H.T.

Il indique que des travaux supplémentaires d'un montant de 10 006,21 € H.T ont été nécessaires en cours de chantier :

- Aménagement d'un coin toilettes dans le logement des gardiens situé à l'étage
- Création de sorties de toit et raccordement de la hotte et de la ventilation de la cuisine
- Renforcement anti-intrusion sur les portes extérieures
- Amélioration des casiers de rangement des sacs à dos
- Déplacement de l'échelle de secours pour dégager la porte d'entrée du refuge
- Peinture des boiseries extérieures

Le montant du marché modifié est de 130 890,70 € H.T .soit une augmentation de 8,2%.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** l'avenant au marché de travaux pour le refuge d'Ilhéou d'un montant de 10 006.21 € H.T portant le montant du marché à la somme de 130 890,70 € H.T ;
- **autorise** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## **3. 2012-3 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANIMATION DES DOCOB NATURA 2000 « GAUBE VIGNEMALE » ET « PEGUERE BARBAT » - ANNEE 2012**

Le Président indique que la Commission Syndicale assure la présidence et l'animation des DOCOB Natura 2000 « Gaube Vignemale » et « Peguere Barbat Cambales »

La mission d'animation consistant à coordonner et planifier la mise en application des actions contenues dans les documents d'objectifs est prise en charge à 100% par les services de l'Etat et les fonds européens. Une convention cadre d'animation est signée afin que l'animateur bénéficie de l'aide des services de l'Etat (DDT et DIREN), du Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace, de la Chambre d'Agriculture, du Parc National des Pyrénées. L'animation sur les deux sites correspond à un emploi à ½ temps sur l'année.

Le coût du poste d'un animateur à temps partiel (frais de structure et de formation compris) a été évalué à 29 061,90 € TTC pour l'année 2012.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### **DECIDE**

- **de solliciter** un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée pour 2012 d'un montant de 29 061,90 € selon le plan de financement suivant :

Etat :	16 598,15 €
Europe :	<u>12 463,75 €</u>
Total :	29 061,90 €

- **d'autoriser le Président** à signer la convention d'animation ;
- **d'autoriser le Président** à entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

A l'issue du vote de cette question, il est décidé que les actions Natura 2000 seront présentés aux élus de la commission syndicale lors d'une prochaine réunion de travail.

4. **2012-4 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROGRAMME D'AMENAGEMENTS PASTORAUX 2012**

Monsieur le Président expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale 2012. Il précise que cette question a été abordée lors de la séance de travail du 12 décembre 2011.

Parc de tri mixte Cambasque :	13 085.76 € HT
Parc de tri Riou :	985.40 € HT
Barrière Estive Lisey :	1 477.35 € HT
Barrière Estive Cambasque :	1 726.74 € HT
Passerelle Pouey-Caut :	3 718.82 € HT

dont les devis s'élèvent à la somme de 20 994.07 € H.T, soit 25 108.91 € T.T.C

Ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur d'au minimum 70 %, soit 14 695.85 € H.T avec un autofinancement maximum restant à la charge de la Commission Syndicale de 6 298.22 €.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

- **d'adopter** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **de solliciter** le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAP), du Conseil Régional et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »)
- **de s'engager** à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- **de mandater le Président** pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques;

A l'issue du vote de cette question il est convenu qu'une commission pastorale sera réunie avant la fin février 2012 afin d'évoquer plus précisément les aménagements pastoraux prévus en 2012 et faire un point sur les dossiers en cours.

Par ailleurs, il est demandé par MM RAMON et CAPOU que les élus de la CSVSS soient informés des réunions de la Fédération des Commissions Syndicales. Le Président indique être présent à l'ensemble de ces réunions, accompagné par M. Joseph FROMIGUE car il a été convenu par le bureau de la Fédération, à des fins d'efficacité, de ne pas être en surnombre et de limiter à deux le nombre d'élus représentant chaque structure.

Il est précisé que les élus désirant plus de renseignements sur les dossiers en cours peuvent s'adresser au secrétariat de la Commission Syndicale qui est à leur disposition pour répondre à leurs demandes.

## 5. 2012-5 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA SIGNALÉTIQUE PASTORALE

Le président expose au Conseil Syndical l'intérêt qu'il y aurait à procéder à la mise en place sur les estives de panneaux d'information du public. Il précise que cette question a été abordée lors de la séance de travail du 12 décembre 2011.

Le projet consiste en l'acquisition de panneaux pastoraux pour les estives du Cambasque x2, du Lisey et du Col de Riou pour un montant total de de 3 920 € HT soit 4 688.32 € TTC. Le taux de subventions attendu est de 70%.

Il indique que la DDT propose une série de panneaux normalisés.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### **DECIDE**

- **d'adopter** le principe de la réalisation du projet ci-dessus
- **de solliciter** le concours technique du Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (G.I.P.-C.R.P.G.E.)
- **de solliciter** le concours financier du Conseil Général
- **de s'engager** à disposer de l'autofinancement nécessaire, et à pourvoir annuellement à l'entretien des équipements concernés.
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

## 6. 2012-6 : DEMANDE DE SUBVENTIONS PORTAGE (HELIORTAGE – PORTAGE PAR BAT)

Monsieur le Président expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à acheminer les denrées pour les éleveurs et du matériel sur les estives de Marcadau, Ilhéou, Arratille, Pouey-Trenous dont les dépenses prévisionnelles s'élèvent à la somme de 1 486.80 € HT soit 1 778.21 € TTC.

Ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 100 % selon le plan de financement suivant :

Crédits européens au titre du FEADER : 743.40 €

Crédits d'Etat du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : 743.40 €

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### **DECIDE**

- **d'adopter** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **d'adopter** le principe du plan de financement proposé,
- **de solliciter** le concours financier des financeurs concernés,
- **de mandater** le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques;

**7. 2012-7 : LOCATION D'UN LOCAL A L'ECOLE DU SKI FRANÇAIS AU CHALET DU CLOT – SAISON D'HIVER 2011-2012**

Le Président fait part de la demande de Monsieur Patrick LEVEQUE, Directeur du Syndical Local de l'Ecole du Ski Français de Cauterets sollicitant la location d'un bureau au Chalet du Clot pour l'hiver 2011/2012.

Il précise que cette location est proposée pour la période du 1er décembre 2011 au 30 Avril 2012, pour un montant de loyer arrêté à la somme forfaitaire de 615,65 € HT, soit 736,31 € TTC.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la convention à signer entre la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin et l'Ecole de Ski Français de Cauterets, portant sur la location d'un local à usage de bureau situé chalet du Clot, lieu dit Pont-d'Espagne à Cauterets pendant la période du 1er Décembre 2011 au 30 Avril 2012 ;
- **fixe** le montant de cette location à la somme forfaitaire de 615,65 € H.T., soit 736,31 € T.T.C., dont T.V.A. au taux de 19,60 % = 120,66 € ;
- **autorise le Président** à signer cette convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**8. 2012-8 : AUTORISATION DE PROCEDER A L'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET 2012**

Vu l'article L1612-1 du CGCT, modifié par la loi n°98-135 du 7 mars 1998,

A compter du 1er janvier 2012, et jusqu'à l'adoption du budget pour l'année 2012, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité présente un réel intérêt pour la Commission Syndicale et pour ses créanciers, car elle permet à la collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget primitif.

Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2011, hors crédits afférents au remboursement de la dette, se sont élevées à 839 581 € – 42 965 € = 796 616 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2012 est donc de 199 154 € (796 616 € x 25%).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

- **d'autoriser le Président** à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP2012, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2011, selon le détail estimatif ci-dessous précisant le montant et l'affectation des crédits :
  - 231363 - Refuge d'Ilheou : 65 000 €
  - 231359 – Chalet du Clot : 15 000 €
  - 231357 – Hôtellerie La Fruitière : 7 000 €
  - 231362 – Casino : 2 500 €
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget de l'exercice 2012 lors de son adoption.

**9. 2012-9 : CONVENTION DE PASSAGE AVEC LA SOCIETE CEGELEC POUR LA MISE EN CONFORMITE DE LA LIGNE 225 KV MARSILLON-PRAGNERES – PARCELLE SITUEE SECTION C N°143 COMMUNE DE CAUTERETS**

Le Président indique que la société CEGELEC est chargée par RTE de l'étude relative à la sécurisation de la ligne 225 kV MARSILLON-PRAGNERES.

Cette étude nécessite, sur la parcelle section C N° 143 lieu dit « Lormeoute », située sur la Commune de Cauterets, le renforcement de massif sur le pylône n°35, pour la mise en conformité de la ligne ci-dessus.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte la réalisation de travaux sur la parcelle section C N° 143 lieu dit « Lormeoute », située sur la Commune de Cauterets, pour la mise en conformité de la ligne 225 kV MARSILLON-PRAGNERES ;
- autorise le Président à signer la convention ;
- autorise le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h00.

André CAZERES,  
Président

Xavier MACIAS,  
Vice-Président

Thierry LARDAT  
Secrétaire de séance

Marianne SARTHOU

John BOGAERTS

Jean-Pierre BOYRIE

Pierre CAPOU

Noël DUBARRY

Joseph FROMIGUE

Thomas RAMON